



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108487

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité de mettre l'entreprise au coeur de la société. À cet effet, et pour intégrer la professionnalisation au parcours éducatif, elle propose d'intégrer la connaissance de l'entreprise au parcours des enseignants et éducateurs sociaux, en y prévoyant des UV spécifiques et l'obligation de stages en entreprises, notamment en PME. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le cahier des charges annoncé dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et publié sous forme d'arrêté en date du 19 décembre au Journal officiel du 28 décembre 2006 propose aux futurs professeurs une formation ouverte sur le monde des partenaires de l'éducation et de l'entreprise. Notamment, il définit plusieurs types de stages adaptés aux besoins professionnels des enseignants, qu'ils soient professeurs de l'enseignement général, technique ou professionnel. Il est essentiel que les professeurs chargés des disciplines technologiques et professionnelles connaissent parfaitement les métiers auxquels ils forment les élèves. Ceux pour qui cette connaissance serait insuffisante devront la compléter par un stage de trois mois au minimum, qui devra être effectué avant le concours. Un stage en entreprise doit par ailleurs être organisé pendant la formation en IUFM pour tous les professeurs des lycées professionnels, notamment ceux des disciplines d'enseignement général, quel que soit leur parcours antérieur : ce stage est axé sur les relations entre l'École et l'entreprise (suivi des élèves, relations avec les tuteurs d'entreprise...) et devrait leur permettre de concevoir des outils pédagogiques appropriés. Enfin, tout enseignant, quelle que soit sa spécialité, doit, afin d'assurer sa mission d'orientation, avoir la connaissance de la réalité économique, du marché de l'emploi et de la diversité des métiers. Un stage en entreprise d'au moins trois semaines, éventuellement une expérience directe du travail en entreprise, deviendra obligatoire pour obtenir la titularisation selon des modalités à établir. Une initiation conduite en IUFM (bases du fonctionnement des entreprises, rencontres avec des acteurs économiques...) complètera l'expérience en entreprise du futur professeur.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108487

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11218

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3352